

**Complément de décision n° 2025/05
relatif à l'accréditation de
EFREI Paris
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2025/05 concernant la transmission d'un plan d'action pour mettre en conformité avec R&O la mobilité internationale sortante.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'**EFREI Paris**
- Vu la note de synthèse établie par Pascal BIDAN membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 03 février 2026.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 03 février 2026.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

